

THEMES

- Réseau des territoires
- Formation
- Forêt des collectivités
- Bois énergie
- Bois construction
- Montagne
- Multifonctionnalité

ZOOM

Le projet SYMBIOSE RHÔNE-ALPES (SYnergie pour la Mobilisation de Bois d'Industrie, d'Œuvre et Energie en Rhône-Alpes)

actus

Le bois dans des murs de soutènement : un nouveau débouché présenté aux élus de l'Ardèche

Arrivée d'une nouvelle chargée de mission à l'association des Communes forestières de l'Ardèche

Construire en bois local pour valoriser son territoire

La centrale de cogénération de Pierrelatte livre ses secrets aux élus ardéchois

Les territoires sont impliqués !

SYMBIOSE Rhône-Alpes est un projet entre 14 partenaires économiques et institutionnels de dimensions régionale et territoriale sur Rhône-Alpes qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS de l'ADEME. A travers cet AMI, l'ADEME prévoit de financer des projets favorisant la mobilisation de bois additionnel pour les chaufferies biomasse du fonds chaleur. Le projet SYMBIOSE a été retenu en novembre.

Dans le cadre de ce projet, collectivités, entreprises, organisations réunissant les propriétaires forestiers et les opérateurs publics de Rhône-Alpes, ont comme objectifs communs d'accroître la valorisation de la ressource forestière de la Région Rhône-Alpes. Au terme des 3 années de mise en œuvre de SYMBIOSE RHÔNE-ALPES (2016/2017/2018), les partenaires se sont engagés à contractualiser 85 421 tonnes supplémentaires de bois à destination de chaufferies du fonds chaleur (augmentation des contrats d'approvisionnement actuels et nouveaux contrats).

Leurs complémentarités sont nombreuses ; elles leur permettent de faire face à toutes les obligations à satisfaire pour mobiliser plus de bois énergie, tout en préservant les autres usages de la forêt et en prenant en compte les enjeux environnementaux.

D'autres bénéficiaires seront acteurs du projet pour la mise en œuvre des actions d'amélioration des peuplements forestiers sur les territoires et massifs ciblés par SYMBIOSE. Il s'agit de communes, propriétaires de forêts publiques non identifiées à ce jour et non signataires en direct de l'accord cadre.

Vœux du président



Alain Féougier

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux.

Que les projets entrepris permettent de développer la filière forêt-bois et au plaisir de vous retrouver en 2016 pour l'accompagnement de vos projets.



Les partenaires

- Les Communes forestières de Rhône-Alpes (coordinateur)
- La société coopérative agricole : COFORET
- L'établissement public : ONF
- Le centre technique industriel : FCBA
- La société anonyme : SAFER
- L'établissement public administratif : Chambre régionale d'agriculture Rhône-Alpes
- L'entreprise : SARL Bois des Alpes Services
- Le syndicat mixte : Parc Naturel Régional de Chartreuse
- La collectivité : Communauté de communes Cœur de Chartreuse
- L'entreprise : SARL Multi-Trans Savoie
- Le syndicat mixte : Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- La collectivité : Communauté de communes du Trièves
- La société d'économie mixte locale : SEML Bois Energie du Trièves
- La société anonyme : EDF, unité de production Alpes

La porte d'entrée c'est l'approche territoriale !

L'objectif de SYMBIOSE RHÔNE-ALPES est d'organiser une récolte coordonnée entre forêt publique et forêt privée, et en cela l'entrée territoriale est primordiale.

Le projet mobilisera en 3 ans près de 300 000 m³ de bois supplémentaire grâce aux investissements et opérations sylvicoles qui seront réalisés dans les territoires et massifs forestiers, en cohérence avec les stratégies locales de développement existantes.

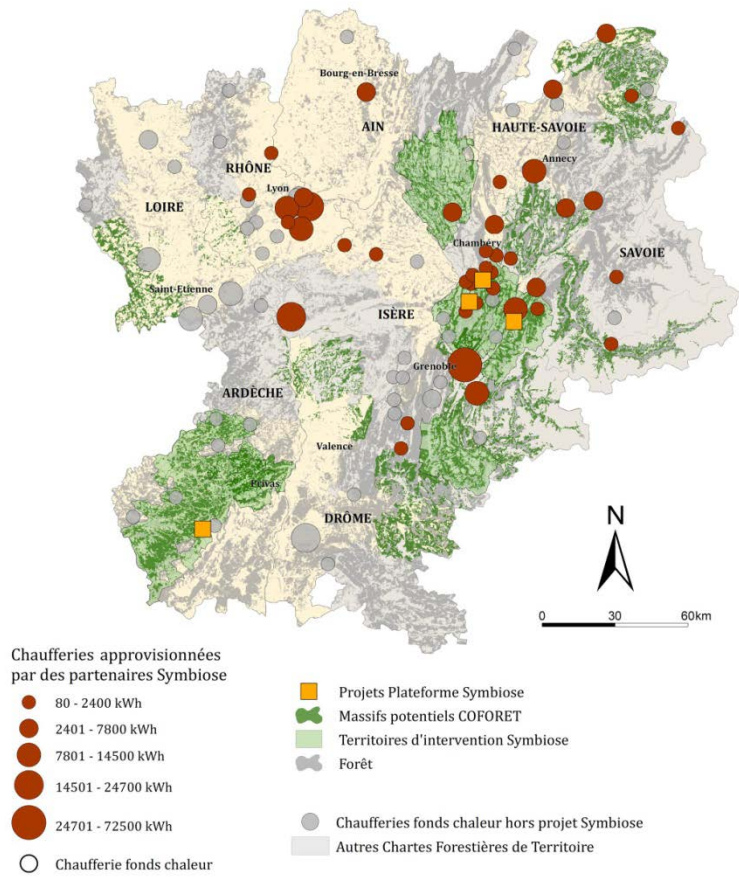
32 ACTIONS STRUCTURANTES

- Des investissements de matériel d'exploitation (abatteuse, porteur, skidder, transbordeur) et des plateformes de stockage de bois sont prévus sur les territoires.

Le projet SYMBIOSE s'appuie sur des acteurs expérimentés et des contrats d'approvisionnement solides. Les acteurs économiques impliqués dans SYMBIOSE produisent aujourd'hui 174 600 tonnes de bois énergie (soit 39% de la production de plaquettes forestières de Rhône-Alpes). 51 200 tonnes/an sont à destination de chaufferies du fonds chaleur aujourd'hui.

Les territoires sont impliqués : certains sont les maîtres d'ouvrages directs des actions prévues dans SYMBIOSE pour structurer l'approvisionnement comme le PNR des Monts d'Ardèche, et d'autres sont mobilisés pour trouver la contrepartie financière nécessaire au fonds ADEME pour accompagner les investissements des entreprises locales qui vont développer leurs outils de production sur le Grésivaudan, le PNR de Chartreuse, le Trièves.

AMI Dynamic Bois 2015 - Projet SYMBIOSE



- Des investissements pour l'amélioration des peuplements forestiers concernent 16 territoires et massifs de Rhône-Alpes !

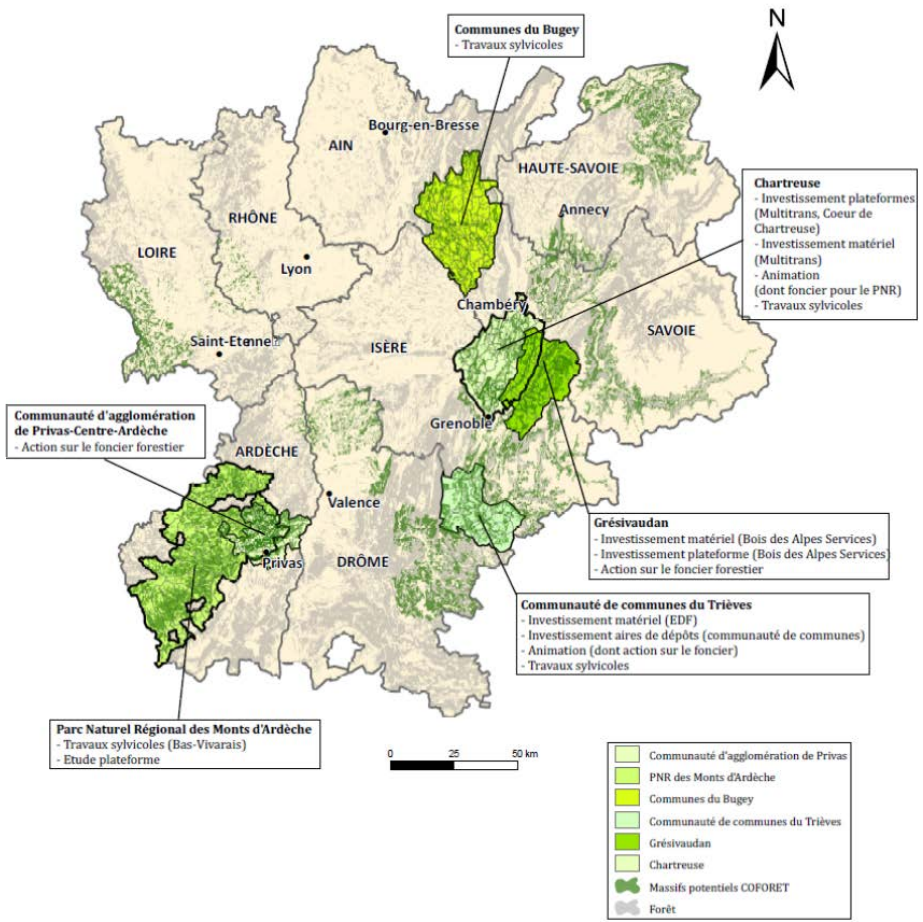
Des actions d'amélioration des peuplements en forêt privée (plantation et enrichissement) seront réalisées sur les massifs. Des actions complémentaires portées par les collectivités (communautés de communes et communes) seront mises en œuvre sur les territoires du Trièves, de Chartreuse, du Bugey et du Bas Vivarais sur le PNR des Monts d'Ardèche. L'animation des propriétaires sera assurée par les partenaires les mieux placés sur les territoires considérés pour aboutir à ces résultats.

Ces travaux seront portés et accompagnés dans le cadre privilégié de l'action SYLV'ACCTES en Rhône-Alpes. L'aide additionnelle de l'ADEME via SYMBIOSE, permettra d'inciter les propriétaires forestiers à s'inscrire dans cette démarche. Cette action est aussi une opportunité pour impliquer de nouveaux territoires sur les questions de gestion sylvicole et faciliter le déploiement des projets sylvicoles territoriaux (PST).

De l'animation dans les territoires permettant de mobiliser du bois additionnel pour l'énergie

Les territoires sont concernés car l'enjeu premier est de jouer la synergie forêt publique / forêt privée. L'objectif est de massifier des chantiers, générant ainsi des économies et de la visibilité pour les entreprises qui investissent dans des matériels de récolte. Il s'agit très concrètement de travailler sur la mobilisation du bois avec la commercialisation simultanée des coupes en forêt publique et en forêt privée. La contractualisation pluriannuelle d'entreprises d'exploitation ou l'organisation d'une offre de bois à l'échelle territoriale sont clairement ciblées dans SYMBIOSE comme axe de travail des partenaires pour trouver des solutions.

AMI Dynamic Bois 2015 Les actions par territoire SYMBIOSE



Communes forestières Rhône-Alpes 2015 / Sources : IGN BD Forêt - GeoFla

L'autre volet stratégique du projet SYMBIOSE concerne le morcellement et le foncier forestier. Les élus sont restés impuissants face au morcellement forestier croissant qui est généralisé et résulte de causes multiples. La loi d'avenir adoptée à l'automne 2014 offre aux collectivités la possibilité d'intervenir en matière d'amélioration de la structure foncière des propriétés tant publiques que privées.

L'enjeu est de démontrer qu'une politique foncière menée à l'échelle intercommunale permet d'infléchir le morcellement et de remettre en production des forêts en déshérence.

L'action conjointe des Communes forestières et de la Safer sera déployée dans un premier temps au niveau des quatre territoires pilotes que sont la Communauté d'agglomération de Privas, les Communautés de communes du Grésivaudan, du Trièves et le PNR Chartreuse. Ces deux dernières sont même maîtres d'ouvrage directes d'une partie de l'animation sur le foncier forestier.

L'objectif est de permettre, au-delà de l'intégration de biens vacants dans le domaine public, la mise en place au sein des collectivités, d'une véritable stratégie foncière opérationnelle, permettant par la suite de mobiliser la ressource forestière.

Les partenaires vont engager 5,68 millions d'euros sur 3 ans pour réaliser ces actions et seront aidés par l'ADEME à hauteur de 1,5 million d'euros. L'intégration territoriale des actions a facilité l'identification de cofinancements locaux (intervention des PSADER notamment et de SYLV'ACTES) : près de 790 000 euros de cofinancements vont à 78% vers les actions d'investissement et les interventions dans les peuplements forestiers.



Projet labellisé TENERDIS



ACTUS | forêt des collectivités

Le bois dans des murs de soutènement : un nouveau débouché présenté aux élus de l'Ardèche

L'utilisation du bois est multiple, construire, se chauffer, écrire, etc. Si son utilisation pour la protection des biens et des personnes est connue, elle se heurte aujourd'hui à l'obligation quasi réglementaire de pouvoir quantifier la résistance de l'ouvrage. L'Office national des forêts, et particulièrement son service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) est naturellement confronté à cette problématique. Dans le cadre d'un voyage d'étude organisé en Drôme, le 25 novembre dernier, les élus des Communes forestières d'Ardèche ont pu bénéficier du retour d'expérience de l'ONF sur ce sujet.

En zone de pente, la stabilisation de l'érosion superficielle des talus ou des glissements de terrains, représentent un enjeu majeur, d'une part pour la sécurité des personnes et des infrastructures en aval immédiat, et d'autre part pour celles situées dans les vallées et zones de plaine, en réduisant l'impact des crues torrentielles notamment.

Pour répondre à cet enjeu, différents ouvrages sont nécessaires : ouvrages de correction torrentielle, ouvrages de soutènement, ouvrages de génie biologique, etc. Leur conception puis leur mise en œuvre demandent à la fois de pouvoir quantifier les charges s'y appliquant - la poussée des terres en amont par exemple - et de mesurer la résistance de l'ouvrage lui-même afin de garantir qu'il réponde à l'objet de sa mise en œuvre.

L'idée d'utiliser le bois, sous une forme la plus brute possible (grume simplement façonnée et écorcée) est séduisante car elle présente de nombreux avantages. Ces rondins généralement disponibles et façonnés à proximité des ouvrages à réaliser, permettent de valoriser des bois de sections moindres que ceux utilisés pour la construction. Néanmoins, parce qu'il existe peu de référence en la matière, cette pratique peut être soumise à la difficulté de mesurer la résistance du matériau, du fait justement de son caractère « brut ». Pour pallier cette problématique auquel il est fréquemment confronté compte tenu de ses activités, le service RTM a développé des compétences et une méthode permettant de concevoir ce type d'ouvrage conformément à la réglementation européenne telle que l'Eurocode 5, la qualification mécanique (NF EN 335, NF B 52-001) et la qualification de durabilité (NF EN 335, NF EN 350, NF EN 460, FD P 20-651).



Au-delà de l'offre de services proposée par l'ONF, ces travaux de soutènement fournissent aux élus des communes forestières de nouveaux débouchés, soit pour les bois de la forêt communale, soit plus globalement pour l'ensemble des forêts en zone de pente, pénalisées par les conditions topographiques. Les volumes en jeu ne sont pas de nature à dynamiser l'ensemble de la filière, mais le développement de ces moyens techniques permet d'envisager l'exploitation de bois aujourd'hui inexploité, et dans le même temps d'offrir une solution plus écologique aux ouvrages traditionnellement plus énergivores. Dans ces perspectives d'ouverture l'association Bois des Alpes collabore à un projet franco-italien Alcotra visant à normaliser ces ouvrages en rondins.

Arrivée d'une nouvelle chargée de mission à l'association des Communes forestières de l'Ardèche

Marilyne Fournier a rejoint ce mois-ci l'association départementale des Communes forestières d'Ardèche, suite au départ de Marie-Anne Revaka.



Après des études à Agroparistech, centre de Nancy pour devenir ingénieur forestier, Marilyne Fournier a travaillé 10 mois à l'union régionale des Communes forestières de Lorraine comme formatrice, ce qui lui a permis d'appréhender les enjeux de la filière et d'acquérir une expérience en animation territoriale à travers l'organisation de sessions de formation à destination des élus.

Elle a désormais intégré l'association des Communes forestières de l'Ardèche présidée par Alain Féougier, et poursuivra les missions en cours : partenariat avec le conseil départemental de l'Ardèche pour le développement de la filière forêt-bois sur le territoire, organisation d'un chantier de débardage par câble avec communication autour de cette technique, travail avec le comité Massif central des Communes forestières au sujet de la traçabilité du bois, organisation de sessions de formation à destination des élus, etc.

Elle travaillera également avec l'équipe des Communes forestières Rhône-Alpes sur des missions régionales : améliorer la commercialisation des bois de nos forêts communales, valoriser le bois local dans la commande publique, notamment à travers la construction de bâtiments publics, permettre aux élus de jouer leur rôle d'aménageur du territoire par des actions sur le foncier forestier et développer l'utilisation du bois énergie en adéquation avec la ressource forestière disponible.

Marilyne Fournier a pris ses fonctions au mois de décembre et rejoint les locaux de l'association à Aubenas.

ACTUS | formation

Construire en bois local pour valoriser son territoire

Soirée d'information à Lamastre pour accompagner les porteurs de projets vers des constructions vertueuses, qui valorisent la filière bois de leur territoire.

La commune de Lamastre a accueilli une soirée d'informations et d'échanges sur la construction et la rénovation en bois local des bâtiments publics, le lundi 14 décembre. 25 participants sont venus assister à cette réunion, dont une dizaine d'élus et plusieurs architectes et entreprises qui voient dans cette option plusieurs avantages écologiques dont la transition énergétique, au cœur des débats internationaux.

Organisée par les territoires Ardèche verte et Centre Ardèche, en partenariat avec les Communes forestières et l'interprofession FIBOIS, dans le cadre de la Charte forestière, cette soirée faisait suite au diagnostic de la filière bois en Centre Ardèche, mettant en évidence le nombre très faible de chantiers intégrant le bois en nord Ardèche. Pourtant, les raisons de construire en bois local sont plurielles : favoriser la gestion durable des forêts, intégrer la notion de provenance, travailler en circuits courts, valoriser le savoir-faire des entreprises de la filière de son territoire, maintenir et créer l'emploi de proximité, favoriser une dynamique économique, etc.

Il s'agissait donc de sensibiliser les élus à la construction bois et de leur offrir tous les outils techniques et juridiques à disposition pour réussir au mieux la valorisation de la ressource locale dans leurs constructions.

Après une introduction par Vincent Desbos, conseiller municipal de la commune de Lamastre et délégué à la Communauté de communes, Boris Boucher et Claire Pestourie, respectivement directeur de FIBOIS et chargée de mission bois construction aux Communes forestières Rhône-Alpes, ont animé la soirée autour des points suivants :

- Identifier le potentiel économique et les enjeux liés à la filière bois locale.
- Connaître les utilisations possibles du bois dans les bâtiments.
- Avoir en tête les conditions nécessaires à la conception d'un bâtiment bois.
- Présenter un retour d'expérience sur la construction bois local, économiquement et techniquement.
- Savoir comment favoriser la mise en œuvre du bois local dans les appels d'offres, dans le cadre légal des marchés publics.
- Echanger avec les acteurs de la filière bois sur la base de cas concrets de construction en bois local.

Les échanges se sont ensuite poursuivis autour d'un verre de l'amitié.

ACTUS | bois énergie

La centrale de cogénération de Pierrelatte livre ses secrets aux élus ardéchois

Répondant à l'invitation conjointe des Communes forestières de l'Ardèche et de la Drôme, plusieurs élus se sont retrouvés le 11 décembre dernier, pour une formation « bois pour la production industrielle d'énergie », avec comme temps fort, la visite de la centrale de cogénération de Pierrelatte. L'objectif de cette initiative était autant d'apporter des clefs de compréhension sur le fonctionnement d'une centrale de cogénération biomasse, que d'échanger sur la thématique de l'approvisionnement.

Un approvisionnement en circuit court

La première partie de la formation a été consacrée à la visite d'une plateforme de stockage de bois énergie, gérée par la société Enerbio, qui approvisionne la centrale de cogénération de Pierrelatte. Les sources d'approvisionnement des 150 000 tonnes par an de bois gérés par cette entreprise sont diverses. En effet, elles se composent d'une proportion de 40% de bois ronds et de 38% de plaquettes forestières ; la part restante étant constituée principalement de connexes de scieries.

Dans le cadre de la délégation de service public que remplit le groupe Coriance, qui possède un droit d'exploitation de 20 ans de la centrale de cogénération de Pierrelatte, 80% des approvisionnements de ce site doivent provenir d'un rayon inférieur à 80 kilomètres. La totalité du combustible devant lui être achetée à moins de 200 kilomètres. Ainsi, la société Enerbio répond à cette exigence en se fournissant auprès de 15 départements voisins, dont la Drôme et l'Ardèche, qui représentent à eux deux plus de 50% des approvisionnements. De plus, pour des raisons de diversification et de sécurisation de son approvisionnement, Enerbio possède une cinquantaine de fournisseurs, dont l'Office national des forêts, qui commercialise par ce biais une partie des bois provenant des forêts des collectivités. Plus globalement, il semble essentiel de noter que l'activité de ce type de plateforme de stockage, qui va croissante depuis 2013, est un marqueur de l'augmentation de la récolte de bois énergie en Drôme et en Ardèche. En effet, comme le montre l'interprofession FIBOIS 07/26 dans un rapport synthétisant l'évolution des volumes récoltés sur ces deux départements, la diminution de la part du bois industrie entre 2004 et 2014 est compensée par l'augmentation de celle du bois énergie.

Une centrale qui valorise la combustion de la biomasse et qui est source d'emplois

Le projet de cogénération de Pierrelatte a vu le jour suite à l'évolution du procédé industriel de la centrale nucléaire du Tricastin. En effet, le changement de son fonctionnement traditionnel a conduit à l'arrêt de l'alimentation d'un réseau de chaleur, qui desservait diverses installations dont les serres de Pierrelatte, la ferme aux crocodiles, des équipements de la ville de Valence et des logements sociaux. Ainsi, en substitution à cette source d'énergie fournie par le Tricastin, il a été décidé de développer un projet d'envergure en créant une centrale biomasse qui permette de produire à la fois de l'électricité et de l'eau chaude.

Plus concrètement, le fonctionnement d'une centrale de cogénération se base sur la combustion de la biomasse, dont l'énergie thermique produite permet de transformer de l'eau sous forme liquide en vapeur d'eau. La montée en pression de cette vapeur d'eau sert ensuite à l'alimentation d'une turbine produisant de l'électricité. Tout l'intérêt d'une telle centrale réside dans l'utilisation de la vapeur d'eau à basse pression, qui permet d'alimenter un réseau d'eau chaude fermé, long d'une trentaine de kilomètres en ce qui concerne la centrale de cogénération de Pierrelatte. Ainsi, sa création, financée à hauteur de 60 millions d'euros par le groupe Coriance dans le cadre d'une délégation de service public engagée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme, a permis la création de 23 emplois directs sur le site.

Une formation pour développer un point de vue critique

Des centrales de cogénération comme celle de Pierrelatte représentent bien évidemment pour les Communes forestières une possibilité de valorisation de leurs bois qui ne peuvent répondre à d'autres usages. Cependant l'utilisation du bois servant à la production d'électricité n'est pas sans poser de questions. Les participants se sont notamment interrogés sur le modèle économique de ces installations et sur la sécurisation de leur approvisionnement dans le cadre d'une gestion durable des forêts. A ce sujet, il semble essentiel de rappeler que la Charte bois énergie adoptée par la fédération nationale des Communes forestières fixe comme première priorité l'approvisionnement des chaufferies rurales, et des réseaux de chaleur des centres urbains dans un second temps.

Les collectivités devront se saisir de la question, afin de participer activement à la réflexion inhérente à de tels projets et à la dynamisation de la récolte de bois énergie le cas échéant.



À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ain

Les enjeux du foncier forestier, au cœur des préoccupations des élus

Dans l'Ain, la ressource forestière constitue une richesse essentielle pour les communes rurales. Couvrant plus de 190 000 hectares du département, la forêt doit faire face à un fort morcellement qui pénalise la valorisation des bois locaux et fragilise l'ensemble de la filière forêt-bois. La loi d'avenir du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a mis à la disposition des collectivités de nouveaux outils pour intervenir sur le foncier forestier. La réunion qui s'est tenue le 13 octobre 2015 à Nantua avait pour but de présenter ces outils aux élus des Communes forestières de l'Ain et des Chartes forestières du Massif du Bugey. [Lire la suite](#)

Une assemblée générale réussie

Sous la présidence de Jacques Deparnay, l'assemblée générale annuelle de l'association des Communes forestières de l'Ain s'est tenue le 10 décembre dernier, à Nantua, réunissant plus de 70 personnes. La politique filière forêt-bois du Conseil départemental et le contrat d'objectif et de performance ont été au cœur des débats. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Une démarche expérimentale pour l'encadrement des chantiers forestiers dans le massif des Chambaran

Faire évoluer l'encadrement des chantiers forestiers, telle est la démarche innovante et pionnière que dirige la charte forestière des Chambaran sur le territoire drômois pour laquelle 13 communes se sont portées volontaires. [Lire la suite](#)

Les Communes forestières de la Drôme construisent le futur

Le dernier trimestre 2015 sera marqué par des changements au sein des Communes forestières de la Drôme, avec le retour à la présidence de l'association de Daniel Bignon et la prise de poste d'un chargé de mission départemental. A travers ces évolutions, l'association des Communes forestières souhaite renforcer sa présence auprès des élus départementaux, afin de mieux cibler leurs attentes, défendre activement leurs intérêts, les sensibiliser à diverses thématiques et construire, en collaboration avec les multiples acteurs de la filière, les politiques et les projets forêt/bois de demain. [Lire la suite](#)

Des formations pour construire en bois local

Suite au déficit de la balance commerciale de la filière bois, la prise de conscience du potentiel de la ressource, commence peu à peu à structurer les politiques, tant nationales que locales. A l'échelon départemental, les Communes forestières engagent des actions visant à cristalliser des intérêts communs autour de la valorisation de la ressource bois locale et de sa mobilisation. Néanmoins, un accompagnement accru des élus est primordial pour générer de nouvelles dynamiques. Ainsi, l'association des Communes forestières a réalisé le 13 novembre à Alixan, une formation sur l'utilisation du bois dans la construction. [Lire la suite](#)

Les élus des Communes forestières drômoises à la découverte de la centrale de cogénération de Pierrelatte

L'association des Communes forestières de la Drôme, en partenariat avec son homologue ardéchoise, a organisé le 11 décembre dernier une formation à Pierrelatte, sur le thème « le bois pour la production industrielle d'énergie ». Cette journée consacrée notamment à la visite de l'unité de cogénération de Pierrelatte, a mobilisé une vingtaine d'élus. L'objectif de cette initiative était à la fois d'apporter des clefs de compréhension sur le fonctionnement d'une centrale de cogénération biomasse et d'échanger sur la thématique de l'approvisionnement. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Haute-Savoie

Une formation à Thyez pour « Comprendre les enjeux du foncier forestier »

La charte forestière de Territoire Arve Giffre et l'association des Communes forestières de Haute-Savoie ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Comprendre les enjeux du foncier forestier, Rôle et place des collectivités et outils à disposition pour agir sur le foncier forestier », le 24 novembre dernier. [Lire la suite](#)

Première participation de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie au Forum des collectivités à La Roche sur Foron

Les 6 et 7 novembre derniers, s'est tenue ROCHEXPO, nouveau format de l'habituel Forum qui pour l'occasion a fédéré dans sa phase d'organisation le Congrès départemental des Maires de la Haute-Savoie et l'association des Communes forestières du 74. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Les Chambaran se mobilisent pour un meilleur encadrement des chantiers forestiers

Depuis peu, la charte forestière des Chambaran pilote une action qui vise un meilleur encadrement des chantiers forestiers. En Isère, 12 communes se sont portées volontaires pour mettre en œuvre cette démarche innovante et pionnière. [Lire la suite](#)

La charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux s'engage dans la réalisation de son Plan d'Approvisionnement Territorial

Les réflexions autour de l'élaboration de la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, signée officiellement en 2014, ont permis de cibler de nombreux enjeux d'ordres économique, social et environnemental. Pour répondre à celui de la mobilisation de la ressource, le territoire s'est investi dans un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). [Lire la suite](#)

« Comprendre les enjeux du foncier forestier », une formation qui a su mobiliser les élus du Grésivaudan

Jeudi 26 novembre à Theys, une trentaine d'élus du Grésivaudan a participé à la soirée d'échange et d'information sur les enjeux du foncier forestier, préoccupation majeure de grand nombre d'entre eux. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Rhône-Alpes

Financer le poste d'animateur dans les territoires de projets forestiers

LEADER ou FEADER ? Comment construire le financement des postes d'animateur dans les territoires de projets forestiers à partir de 2016 ? [Lire la suite](#)

Journée du Réseau : quelles méthodologies pour concrétiser des actions foncières au sein des territoires ?

Cette question fut le sujet de la journée du 10 décembre 2015, à Lyon, au siège de la Région. 36 participants (dont 17 territoires représentés) s'étaient réunis pour discuter, échanger et prendre de l'information sur les outils, les partenariats et les actions développées par les territoires dans le domaine du foncier forestier. [Lire la suite](#)

Vigilance orange pour le climat forestier français

Alors que l'ONF vient de fêter ses 50 ans, son avenir a une nouvelle fois fait l'objet de nombreux débats et de nombreuses négociations nationales. Cependant, le jeudi 17 décembre, l'ONF, l'Etat et la Fédération nationale des Communes Forestières ont voté, au sein du conseil d'administration de l'Office, un nouveau Contrat d'Objectifs et de Performance. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

Agir sur le foncier forestier : rôle et place des collectivités, outils à disposition

Le 3 novembre dernier, Chambéry métropole et l'association des Communes forestières de Savoie ont organisé une réunion d'information sur la thématique « Comprendre les enjeux du foncier forestier ; rôle et place des collectivités et outils à disposition pour agir sur le foncier forestier ». [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie | Haute-Savoie

Ventes publiques du 2 décembre 2015 à Rumilly

A la suite de leur report, les ventes de bois du 29 septembre dernier à Rumilly, boycottées par les scieurs qui revendiquaient une remise en cause par l'ONF de l'échéancier des délais de paiement, ont été reprogrammées au 2 décembre. [Lire la suite](#)

Association des Communes forestières de l'Ardèche

10, Place Olivier de Serres

07200 AUBENAS

Tel : 04 75 39 41 16

ardeche@communesforestieres.org

Chargée de mission : Marilyne FOURNIER

Président : Alain FEOUGIER

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n e u r o p é e n n e

